

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2026-133

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74

relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Dominique PELLA ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 12 janvier 2026.

Didier Samuel